

ENDONG Floribert Patrick C.
Université de Dschang

Relativisme Culturel et Représentations de l'Homosexualité dans le Cinéma Africain : Une Etude Comparative de l'Expérience Camerounaise et Nigériane

Résumé

La montée du prosélytisme homosexuel en Afrique a motivé plusieurs pays du continent noir à renforcer leurs mesures de lutte contre l'homosexualité dans leurs territoires nationaux respectifs. Au Nigeria et au Cameroun, une partie de ce renforcement de mesures a été l'institutionnalisation de l'homophobie populaire et l'adoption de lois extrêmement homophobes pour régir l'industrie audiovisuelle et cinématographique dans les deux pays. Dans cet essai, l'auteur déploie une exploitation des sources secondaires et des observations critiques pour comparer le degré d'homophobie des lois régissant l'industrie du cinéma au Cameroun et au Nigeria. L'auteur examine également l'impact des lois et de l'homophobie populaire sur la production cinématographique nigériane et camerounaise. L'étude démontre que, bien que l'homophobie soit plus élevée au Nigeria, « l'homosexualisation » de l'industrie cinématographique est plus accentuée dans ce pays qu'au Cameroun. Pendant que les cinéastes camerounais tendent à marginaliser la thématique de l'homosexualité, leurs homologues nigériens paraissent plus enthousiastes à l'idée de s'approprier le sujet et de le représenter parfois de manière méliorative dans leurs productions cinématographiques.

Mots Clés : Relativisme Culturel, Protectionnisme Culturel, Homosexualité, Prosélytisme Homosexuel, Nollywood, Collywood

1. Introduction

Face à la récente recrudescence du « prosélytisme homosexuel¹ » dans leurs territoires nationaux respectifs, les gouvernements africains ont,

¹ Le terme « prosélytisme homosexuel » est un néologisme dérivé en grande partie de la rhétorique homophobe et transphobe. Dans son sens premier, le prosélytisme désigne le zèle déployé dans l'évangélisation et la conversion des âmes au Christianisme. Considérant ce sens, mais de manière métaphorique, les auteurs homophobes définissent le prosélytisme homosexuel de manière péjorative comme le fait de vouloir au maximum « homosexualiser » les sociétés humaines. Le terme ainsi utilisé sous-tend que

dans leur majorité, renforcé l'homophobie populaire dans leurs pays. Un tel renforcement s'est matérialisé par la conception par ces gouvernements de stratégies plus musclées et plus radicales de lutte contre l'homosexualité dans leurs territoires respectifs. Sous l'influence apparente du conservatisme africain, du christianisme puritain et de l'islam doctrinaire, ces gouvernements ont, en plus de déclarer l'homosexualité comme étant une culture exogène (non-africaine), occulte et contre-nature, adopté des législations extrêmement sévères qui criminalisent l'homosexualité et institutionnalisent d'une certaine manière l'homophobie. Ces mesures draconiennes – qui varient sensiblement d'un Etat à un autre - ont visiblement intimidé (ou du moins, porté un coup à) l'activisme pro-LGBTI² et freiné plusieurs initiatives en faveur des gays sur les territoires nationaux en Afrique.

Suivant cette logique, les lois régissant la production cinématographique et audiovisuelle dans plusieurs pays africains ont été repensées pour permettre à chaque Etat de mener des luttes assez intenses contre l'homosexualité et l'homophilie dans son territoire national. Ces lois continuent sérieusement de déterminer l'imaginaire sociale homophobe et la représentation des LGBTI dans les medias, particulièrement le cinéma africain. Si l'homophobie dans la production cinématographique en Afrique a attiré l'attention de quelques auteurs/chercheurs africains et exogènes, très peu de théories ou de données empiriques ont été publiées relativement à l'impact de des lois homophobes sur cette la production cinématographique et audiovisuelle en Afrique. En d'autres termes, les chercheurs se sont très peu intéressés aux rapports entre les textes régissant l'industrie l'audiovisuelle et la représentation des LGBTI dans le cinéma ou les programmes télévisuels africains. Aussi, il est difficile de trouver des études comparatives qui traitent de l'impact des textes sur les représentations cinématographiques des LGBTI dans deux ou plusieurs pays africains. Dans le but de combler ce vide épistémologique, l'auteur de la présente étude ambitionne d'examiner l'impact des législations et de l'imaginaire sociale homophobes sur la production cinématographique au Cameroun et au Nigeria. L'étude adopte une approche comparative et s'articule plus précisément sur trois objectifs interconnectés. Dans un premier temps, nous explorons l'état des lieux de l'homosexualité et la situation socio-légale des gays au

l'homosexualité est une sorte d'hérésie ou de secte souterraine désireuse de se reprendre insidieusement sur tous les territoires et dans toutes les cultures du monde, ceci de manière à devenir un courant mondialement puissant, bien que « pernicieux ». Les auteurs pro-LGBT quant à eux utilisent le terme « prosélytisme homosexuel » pour faire référence aux efforts soutenus et au militantisme consentis par les associations des droits de l'homme pour réclamer la décriminalisation de l'homosexualité dans le monde, particulièrement dans les Etats homophobes du sud.

² LGBTI est une abréviation qui signifie lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes.

Cameroun et au Nigeria. Par la suite, nous comparons les textes régissant la production audiovisuelle au Nigeria et au Cameroun vis-à-vis la lutte menée par les Etats camerounais et nigérian contre l'homosexualité. Pour finir, nous examinons de manière critique la mesure dans laquelle les textes ci-dessus mentionnés affectent la représentation ou l'appropriation des identités LGBTI dans les productions cinématographiques camerounaises et nigérianes. Nous analysons les tendances dans la représentation cinématique des LGBTI dans les deux pays, à la lumière du relativisme et du protectionnisme culturel.

2. Cadre théorique

La présente étude est fondée sur deux théories des *cultural studies* à savoir le relativisme et le protectionnisme culturel. Le relativisme culturel est la théorie selon laquelle tout idéal ou tout modèle culturel devrait être circonscrit dans son aire de validité relative. De ce fait, il ne pourrait exister un modèle culturel qui, de manière absolue, soit supérieur à d'autres (Glevarec, 2020 ; Jullier, 2003). Les partisans du relativisme culturel affirment que les normes sociales devraient être évaluées d'un point de vue interne, par rapport à la culture qui les génère. Ceci voudrait dire qu'en évaluant les modèles culturels d'une société étrangère ou exogène, l'observateur devrait laisser derrière les convictions de sa propre culture pour se mettre à la place culturelle des membres de la société qu'il observe. La doctrine du relativisme culturel est ainsi fondée sur le principe égalitaire selon lequel la culture de l'observateur comme celle de la société évaluée sont toutes deux valides. Cette doctrine sous-tend aussi que le monde est caractérisé par une diversité cultures qui se valent, malgré leurs différences les unes des autres (Alvaro, 2022). Chacune de ces cultures se comportent selon certaines normes, développées au cours des années et acceptables au sein de chaque société.

Suivant le principe susmentionné, le relativisme est de manière binaire, opposé à l'ethnocentrisme culturel qui est l'idée selon laquelle un groupe culturel se croirait supérieur aux autres groupes. L'ethnocentrisme, amènerait un groupe ethnique ou une race à croire qu'elle a le droit d'hisser ses valeurs morales, ses comportements sociaux et ses règles culturelles au-dessus de ceux des autres peuples, et à les considérer comme étant universellement valables. Plusieurs nations homophobes en l'occurrence les pays africains ont fondé leur résistance au prosélytisme homosexuel sur la doctrine du relativisme culturelle, interprétant par ricochet, la pression pro-homo de l'occident sur elles comme une forme d'ethnocentrisme. Les pays africains homophobes catégorisent l'homosexualité et le concept de droits des LGBTI comme étant des *importations coloniales* ou un impérialisme culturel de l'Occident. Par la même logique, ils considèrent l'activisme en faveur de l'homosexualité comme une valeur culturelle non-africaine, une création européenne et un courant socialement nocive pour l'Afrique (Murray

& Roscoe, 2001). Selon leur logique, les cultures africaines animistes n'ont jamais été compatibles avec l'homosexualité. Menguele-Menyengue, (2016) reprend avec brio cette idée reçue africaine comme suit : « Selon cette théorie, les sociétés animistes d'Afrique ne connaissaient pas de souillure homosexuelle jusqu'au(x) contact(s) avec l'Occident. Considérée comme l'apanage des sociétés occidentales, l'homosexualité aurait été introduite en Afrique par des colons vicieux, lorsqu'elle n'a pas été tout simplement promue par une certaine élite africaine sous l'emprise de 'la fascination de l'Occident' » (p.69).

Les gouvernements africains arguent aussi que l'homophobie populaire ou institutionnelle observée dans leurs territoires respectifs devrait être vue comme une forme de protectionnisme culturel, c'est-à-dire des efforts visant à préserver la pureté et la nature sacrée de leurs valeurs culturelles (Sidanet, 2006). Cet argumentaire africain sera plus amplement développé dans les parties subséquentes de cet essai. Au vu de cet argumentaire, les organisations des droits des LGBTI tendent très souvent à voir le relativisme culturel comme un paradigme qui « menace la jouissance des droits de l'homme sous couvert de la culture » (Conseil des Droits de l'Homme, 2019 ; Dayle & Brown, 2009).

La deuxième théorie sur laquelle se fonde la présente étude est celle du protectionnisme culturel. Dans son sens premier, le protectionnisme est une doctrine économique interventionniste qui consiste à protéger les industries locales de la concurrence exogène. Appliqué dans la sphère culturelle, le concept de protectionnisme connaît une légère déclinaison. Il désigne au moins deux choses. Premièrement, il fait référence à une doctrine liée à la structure sociale et doctrinale d'un pays qui le pousse à « préférer consommer local par devoir citoyen » et/ou par conviction religieuse (Le Matin, 2016). Deuxièmement, il est le fait d'adopter des politiques visant à protéger l'industrie culturelle locale de l'influence exogène ou de l'impérialisme culturel, philosophique et intellectuel de l'étranger. Vu sous cet angle, le protectionnisme culturel vise ultimement la préservation des cultures locales et leur compétitivité sur le marché de valeurs international. Les concepts tels que « l'exception culturelle », le « contenu local », la « glocalisation » et l'indigénisation de la production culturelle sont des facettes du protectionnisme culturel (Rabany 2017 ; Di Meo, 2014). En Afrique, les Etats ont, selon les circonstances, adopté des concepts tels que l'Africanisation ou la localisation de la production dans leurs différentes industries culturelles. Par les paradigmes d'africanisation et de localisation, la production dans des industries locales telles que l'audiovisuel, le cinéma et la musique entre autres est régulée de manière à ce qu'elle reflète les réalités culturelles locales/africaines. Tout ce qui est donc perçu comme étant une culture socialement nocive et en déphasage avec les mœurs populaires et l'ordre social (notamment l'homosexualité) est proscrit. Cette

proscription se fait par le biais des textes de lois régissant la production médiatique ou toute autre industrie culturelle.

3. L'Homosexualité au Cameroun et au Nigeria

Comme la majorité des Etats africains, le Cameroun et le Nigeria sont des sociétés homophobes. Dans les deux pays, les droits des LGBTI ne sont ni reconnus par la loi, ni défendus par les autres institutions sociales puissantes (la religion, les media, l'éducation et la famille). En fait, la législation dans ces pays criminalise sévèrement l'homosexualité, prévoyant des lourdes peines de prison et des amendes énormes à prendre à l'encontre des personnes coupables de relations homosexuelles ou manifestant le moindre soutien à l'homosexualité. Dans le *Same Sex Prohibition Act* promulgué au Nigeria en 2013 par exemple, l'acte homosexuel est passible de 14 ans d'emprisonnement ferme. La même législation stipule que toute personne ou entité qui manifeste un soutien à l'homosexualité soit en assistant à un mariage gay, ou en facilitant une union entre personnes de mêmes sexes s'expose à 12 ans d'emprisonnement. Au Cameroun, la loi prévoit pareillement des peines d'emprisonnement pour toute personne coupable de relations de mêmes sexes. L'article 347 (1) du *Code Pénal* camerounais (promulgué par la loi no2016/007 du 12 juillet 2016 stipule clairement qu' « Est punie d'un emprisonnement de six (06) mois à cinq (05) ans et d'une amende de vingt mille (20 000) à deux cent mille (200 000) francs, toute personne qui a des rapports sexuels avec une personne de son sexe ». Cette peine est même plus lourde lorsque l'acte homosexuel est commis sur un mineur. Dans son article 347 traitant de l'outrage à la pudeur sur une personne mineure de seize à vingt et un ans, le Code stipule que :

(1) Au cas où les infractions visées aux articles 295, 296, et 347-1 ont été commises sur la personne d'un mineur de seize (16) à vingt et un (21) ans, les peines prévues auxdits articles sont doublées.

(2) La juridiction peut dans tous les cas, priver le condamné de l'autorité parentale, de toute tutelle ou curatelle pendant les délais prévus à l'article 31 du présent Code.

Selon un nombre d'observateurs, l'adoption et la popularité des lois homophobes dans les deux pays sont logiquement le fruit non seulement d'un conservatisme rebelle assez rependu, et d'un populisme entretenu subtilement par la classe politique, mais aussi d'une religiosité qui de plus en plus tend à définir les cultures populaires et les politiques nationales dans les deux Etats (Menguele-Menyengue 2016 ; Mageau-Taylor, 2013 ; Eboko & Awondo 2013). En d'autres termes, l'adoption de législations anti-LGBTI dans les deux pays n'est que l'aboutissement logique d'une homophobie populaire et grandissante ; alimentée subtilement par la religion et le

populisme. Au Nigeria par exemple, l'adoption du *Same Sex Prohibition Act* a été à la fois insidieusement instiguée et saluée par la majorité des groupes de pression, les politiciens (religieux) et des influenceurs du pays (Kaleidoscope Trust 2014 ; Onuche 2013). Le prélat de l'Eglise Anglicane au Nigeria, Monseigneur Akintola par exemple, est un de ces influenceurs, qui ont reçu la criminalisation de l'homosexualité au Nigeria avec beaucoup de joie et d'optimisme. Dans une lettre adressée à l'Etat Nigérian, Akintola décrit métaphoriquement la législation anti-gay de son pays comme l'élixir approprié pour soigner une société nigériane qui de plus en plus souffre de maux originaires de l'occident. Il écrit que :

Toute société ou nation qui légalise les mariages homosexuels et fait de ce type d'union une culture acceptable est à un stage avancé de décadence et de dégradation. Cette Loi est donc bien pensée et contribuerait à protéger le Nigeria de l'annihilation qui suivrait la colère de Dieu, au cas où le Nigeria décide de légaliser l'homosexualité dans son territoire national. [Notre traduction]³ (Akinola, 2014, p.2)

Au Cameroun, on a à maintes occasions, observé pareilles tendances homophobes de la part de la classe ecclésiastique du pays, l'homophobie œcuménique étant depuis le début des années 2000, devenue pour les mouvements religieux, la formule idoine pour acquérir visibilité, légitimité et influence dans l'espace sociopolitique camerounaise. Dans sa très célèbre homélie du 25 décembre 2005, l'archevêque de Yaoundé Monseigneur Tonye Bakot (cité par Menguele-Menyengue, 2016) s'est fait l'écho de cette mouvance chrétienne anti-gay. S'inspirant de plus de 3000 dénonciations prétendument reçues de victimes sexuellement harcelées par des personnes homosexuelles haut-placées, Bakot a exprimé son sentiment d'indignation face au fait que dans les cercles administratifs et les hautes sphères du pouvoir au Cameroun, l'homosexualité forcée était de plus en plus déployée comme outil de chantage politique. Sur un ton dérogatoire, il a constaté que : « pour un poste de travail, une entrée dans une grande école, on contraint [les] jeunes à l'homosexualité. [C'est] un vrai chantage alimentaire, [...] un honteux clientélisme ». L'archevêque a aussi censuré les « haut responsables » du pays qui selon lui, auraient choisi l'homosexualité et d'autres perversions sexuelles comme une arme occulte pour l'acquisition du pouvoir et pour une mobilité sociale. Selon lui, si les relations entre personnes de mêmes sexes « fait l'objet d'une grande promotion dans le monde, se fondant sur le traité d'Amsterdam de 1997 qui recommande aux Européens de favoriser la diversité dans les pratiques sexuelles, il reste

³ Any society or nation that approves same sex union as an acceptable lifestyle is in an advanced stage of corruption/moral decay. This bill therefore seeks to shield Nigeria from the complete annihilation that will follow the wrath of God should this practice be accepted as normal in the land [Nigeria].

constant que l'homosexualité [demeure] un complot contre la famille et le mariage, [...] une infamie [qui] mérite d'être condamnée » (cité par Menguele-Menyemgue, 2016, p.74).

La sortie très applaudie de Tonye Bakot – comme celles de ses homologues de l'Eglise Presbytérienne du Cameroun et du Conseil des Imams et Dignitaires Musulmans du Cameroun⁴ – illustre les constructions socioreligieuses de l'homosexualité au Cameroun ainsi que les dispositions homophobes de la majorité de mouvements religieux au Cameroun. De telles dispositions ne peuvent qu'être vues comme la subtile manifestation d'un sentiment de soutien à l'institutionnalisation de l'homophobie populaire dans les deux pays.

Ainsi, dans l'imaginaire social camerounais et nigérian, l'homosexualité est soit une terrible maladie, une importation culturelle (de l'Occident) ou alors la manifestation et le fruit de la sorcellerie (Tolane, 2017). Elle est une maladie psycho-spirituelle pour plusieurs (surtout pour les formations spiritualo-religieuses) qui voient en elle une forme de possession satanique (Oyedotun & Akintale 2016 ; Onumah 2014). Cette croyance émanerait de la pensée fétichiste africaine selon laquelle les esprits ont le pouvoir d'influer sur la vie et la destinée des vivants. A la lumière de cette doctrine animiste, l'Africain tend à considérer toute condition humaine déplorable, toute « déviation sociale » (notamment l'homosexualité) ou toute perversion de la norme sociale comme l'œuvre de forces occultes. Ces forces travaillent dans le secret et seraient déterminées à négativement définir la vie humaine. Plusieurs liturgies homophobes fondées sur ce mythe, proposent des séances de délivrance ou la recherche profonde de l'intervention divine pour y remédier (Nelson 2020 ; Religious Watch 2019 ; Unoma 2011 ; 2020). Par contre, les adeptes de la théorie selon laquelle l'homosexualité est une forme de sorcellerie s'appuient sur un mythe controversé soulevé par Sidanet (2006) en les termes suivants :

En Afrique l'homosexualité est surtout associée dans les imaginaires à la sorcellerie, tellement elle est jugée anormale. Qui mieux que les sorciers, en effet, ont le don d'agir en dehors de toute logique normative et de toute logique dans l'orthodoxie de ce que la société prescrit comme normale ? [...] Certes dans la logique africaine, il y a

⁴ A l'occasion de sa 51eme Assemblée générale qui a eu lieu du 10 au 17 décembre 2007, L'Eglise presbytérienne camerounaise (EPC) a par l'entremise de ses pasteurs et anciens, publié un communiqué ou elle dénonçait avec force « l'apostasie et l'hérésie qui ébranlent la foi des fidèles, l'homosexualité et les déviations comme la pédophilie, et autres pratiques qui constituent un blocage à la procréation ». A l'occasion de cette Assemblée, des membres de l'EPC présumés homosexuelles ont été exposés et excommuniés. Dans la même lancée, le CIDIMUM et toutes les confréries soufie et les communautés wahhabites considèrent l'homosexualité comme étant « *haram* » c'est-à-dire un acte abominable et détestable.

une part [de l'homosexualité] qui peut être expliquée à travers les pratiques de la sorcellerie, lorsqu'il est prétendu que les sorciers ont deux sexes et qu'ils s'en serviraient, à l'occasion, pour nuire à leurs ennemis en fonction du phénotype (caractéristiques génitales) de ces derniers. (p.172)

En fin, les partisans de la théorie selon laquelle l'homosexualité est une importation coloniale s'appuient quant à eux, sur un relativisme culturel. Ce relativisme est fondé sur l'idée de l'impossible « homosexualisation » des cultures traditionnelles camerounaises et nigérianes. De tels partisans soutiennent – bien qu'à tort⁵ - que l'homosexualité ne saurait faire partie des matrices culturelles africaines. Les homosexuels seraient, selon cette logique essentialiste, les vecteurs d'une « intoxication culturelle » originaire de l'Occident. Dans l'Afrique anglophone on a même créé le néologisme « Westoxication⁶ » pour désigner cette forme d'impérialisme et d'intoxication culturalo-intellectuelle (Endong 2016). Sur la base des trois théories homophobes susmentionnées, les communautés LGBTI sont au quotidien marginalisées, persécutées, déshumanisées et sujettes à un ostracisme asphyxiant au Cameroun et au Nigeria. En fait, les homosexuels vivant dans les deux pays sont sujets à des chantages politiques, des lynchages arbitraires, des assassinats et plusieurs autres formes insidieuses d'intimidation et d'isolement sociales. Tous ces traitements inhumains poussent la majorité sinon tous les membres des communautés LGBTI camerounaises et nigérianes à vivre au quotidien dans l'ombre et la peur. Selon l'avocate camerounaise Alice Nkom, « être homosexuel au Cameroun c'est vivre dans la terreur et la violence » (citée par *France 24*, 2021).

Si les communautés LGBTI vivent dans une véritable précarité socio-juridique au Cameroun et au Nigeria, les organisations qui défendent leurs droits elles, n'échappent qu'à peine aux mesures intimidatrices et répressives prises par plusieurs groupes de pression et les agents de l'Etat à leur encontre (Alimi, Struharova & Wood, 2017). Au Nigeria par exemple,

⁵ Des études anthropologiques ont pu démontrer que l'homosexualité faisait partie des matrices culturelles camerounaises et nigérianes bien avant le contact des indigènes avec l'occident. Chez les Bafia du Cameroun par exemple l'homosexualité était une culture nationale. L'acte de pénétration anale était appelé « ji gele keton ». L'homosexualité était considérée comme une suite logique des rapports d'amitié entre adultes de la tribu (Murray & Roscoe 2001 ; Appiah & Gates 2005). Chez les Béti, l'acte homosexuel – appelé « so », était perpétré sur les garçons mineurs dans le cadre de rites de passage. Les adultes faisaient ces pratiques sur les candidats à l'initiation et recevaient des présents de la famille des mineurs (Menguele-Menyegue, 2016). Il est aussi important de citer le cas des Yan daudas (communauté d'hommes efféminés et gays) du nord Nigeria et Cameroun. Les Yan daudas forment une composante du tissu social haoussa (Appiah & Gates 2005).

⁶ Westoxication est un néologisme composé de « West » qui en anglais veut dire occident et « intoxication » qui veut dire le fait d'intoxiquer. Westoxication voudrait donc dire l'intoxication culturelle venant de l'occident.

Olajide Marculay un pasteur gay a clandestinement fondé une église pro-LGBTI baptisée House of Rainbow [Maison de l'Arc-en-ciel]. L'objectif principal de cette initiative religico-civique était de créer un espace de rencontre et de recueillement spirituel pour les communautés LGBTI nigérianes. Les programmes de l'église avaient aussi pour vision de palier aux problèmes d'exclusion sociale que connaissent les LGBTI et faciliter un prosélytisme homosexuel au Nigeria. Malheureusement, pour ce pasteur *gay*, son initiative spiritualo-humanitaire et activiste a tellement subi des menaces, des agressions et des persécutions qu'elle est si rapidement passée en mode furtif pour protéger l'intégrité et la vie de ses membres. Au Cameroun, les initiatives activistes fondées par des personnes LGBTI connaissent très souvent le même sort que la House of Rainbow nigériane. En 2013 par exemple, un militant renommé de la cause homosexuelle, Eric Ohena Lembembe, a été effroyablement assassiné par des tueurs jusqu'aujourd'hui non-identifiés. Lembembe était gay. Il occupait le poste de directeur exécutif à la Cameroonian Foundation for AIDS (CAMFAIDS), organisation qui documentait avec grande assiduité les menaces, persécutions, arrestations et autres violences contre les LGBTI au Cameroun ; il avait aussi collaboré avec *Human Rights Watch* et des organisations locales de défense des droits de l'homme dans la préparation et la diffusion en mars 2013 d'un rapport sur les actions judiciaires engagées contre les personnes ayant des rapports sexuelles consensuels avec des personnes de mêmes sexes au Cameroun. En plus de tout ceci, il avait en mai 2013, contribué à la rédaction d'un mémorandum pour l'Examen périodique universel (EPU) du Cameroun au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU. Aussi, il était l'un des auteurs du livre *From Wrongs to Gay Rights*, (Des injustices sociales aux droits des gays) un livre sur les droits des personnes LGBTI dans le monde (Human Rights Watch, 2013).

Son activisme pro-LGBTI qui prenait une certaine ampleur au Cameroun lui avait à maintes reprises valu les foudres des forces de l'ordre et de quelques partisans de la justice populaire opérant au Cameroun (Neela Ghosha, 2013). Comme l'activiste Lembembe, plusieurs initiatives locales de défense des droits des LGBTI au Cameroun sont l'objet de menaces et même d'attaques sérieuses (Duchesse et al, 2015 ; Secrétariat d'Etats aux Migrations, 2021). Yves Yomb (cité par Made for Minds, 2013) et directeur exécutif d'Alternative Cameroun, une organisation locale de défense des droits des LGBTI, fait état des attaques menées en juin 2013 contre les locaux de son organisation. Il relève dans son constat les menaces similaires visant des initiatives sœurs. Ainsi, pour les avocats et les ONGs qui décident d'accompagner l'activisme des LGBTI au Cameroun et au Nigeria, la bataille est loin d'être facile. Militer pour les droits des LGBTI dans les deux pays est un très grand risque, une initiative qui attire plus de détracteurs que d'amis et sympathisants. Il va de soi que la bataille serait certainement rude pour

tout cinéaste politiquement engagé qui déciderait de faire du prosélytisme homosexuel sa devise ou son cheval de bataille. Neela Ghoshal (2013) de la *Human Right Watch* fait si bien remarquer cette difficulté en les termes suivants : « Faire du plaidoyer pour l'égalité des droits au Cameroun, où les LGBTI se heurtent à de profondes discriminations et à des violences, exige un énorme courage » (p.16).

4. L'Homosexualité dans les Textes Régissant l'Industrie Audiovisuelle Camerounaise et Nigériane

Les textes régissant l'activité audiovisuelle et cinématographique au Cameroun ne touchent visiblement pas du doigt la question de la représentation des personnes LGBTI dans les productions cinématographiques et télévisuelles camerounaises. Aucun article du Décret n°2000/158 d'avril 2000 et de la Loi n° 2015/007 (tous deux régissant l'industrie audiovisuelle au Cameroun) ne traite clairement de la représentation des LGBTI dans les programmes télévisuels. La Loi n° 88/017 de décembre 1988 portant sur l'orientation de la production cinématographique au Cameroun, elle non plus, n'aborde clairement les attentes de l'Etat en ce qui concerne la représentation de LGBTI dans les films camerounais. Seuls les articles 32, 33 et 36 du Décret no 2000/158 touchent des questions de déontologie, de décence et de moralité qui plus ou moins sont assimilables ou applicables à la représentation de l'homosexualité dans les programmes télévisuels.

Stricto Sensu, l'article 32, stipulent que : « l'entreprise privée de communication audiovisuelle doit s'abstenir de diffuser des émissions comportant des scènes de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs et à la pudeur, notamment, celles des enfants et des adolescents ». A l'article 33, le Décret ajoute que « les entreprises privées de communication audiovisuelle veillent à ne pas diffuser des émissions à caractère érotique ou incitant à la violence [...] La diffusion des films à caractère pornographique est interdite, sauf si un système de cryptage est utilisé ». A l'Article 36, le Décret 2000/158 une fois de plus souligne le principe de respect de la morale sociale. Il stipule concrètement que « le contenu des messages publicitaires doit être conforme aux exigences de décence, de moralité, de véracité et de respect des valeurs et des traditions nationales ».

Dans la même lancée, le chapitre deux de la Loi n°2015/007 contient des principes fondamentaux qui pourraient spéculativement se rapporter à la représentation des minorités sexuelles dans les programmes télévisuels. L'Article 5 qui fait partie de ce chapitre stipule que les activités audiovisuelles doivent respecter les principes fondamentaux tels que « l'ordre public et les bonnes mœurs ». Ainsi, tout critique attentif verrait très aisément que les termes « homosexualité », « relations entre personnes

de mêmes sexes », « LGBTI » et « déviation/perversions sexuelles » entre autres notions relatives aux minorités sexuelles ne sont mentionnés nulle part dans les textes régissant l'industrie cinématographique et audiovisuelle dans le pays. Cette lacune notionnelle pousserait logiquement à penser à au moins deux choses ; la première est que les intelligences derrière les lois régissant l'industrie cinématographique au Cameroun soit ne considèrent pas l'homosexualité comme une sous-culture suffisamment importante ou alors, militent pour un « effacement » et une « invisibilité » de l'identité homosexuel. La thèse de « l'effacement » et de « l'invisibilité » s'appuie sur la théorie selon laquelle ne pas parler de quelque chose d'assez visible reviendrait à nier ou dissimuler son existence. Le critique littéraire Adrienne Rich (1984) explique brillamment cette théorie en l'appliquant au discours homophobe. Il écrit :

L'invisibilité est une condition dangereuse et difficile à vivre ... Quand ceux qui ont le pouvoir de nommer les choses et de socialement construire la réalité choisissent ni de vous voir ni de vous écouter ... lorsqu'une personne ayant l'autorité d'un enseignant dit et décrit le monde et vous ne faites pas partie de sa description, il se passe un moment de déséquilibre psychique. C'est un peu comme si vous regardiez dans un miroir et vous ne vous y voyiez pas. Et pourtant, vous savez dans votre fort intérieur que vous existiez comme tant d'autres personnes qui vous sont semblables. Vous voyez que c'est un jeu de miroirs. [Notre traduction]⁷ (p.199)

La deuxième chose à quoi fait penser la lacune notionnelle évoquée en amont est que, les lois régissant la production cinématographique et audiovisuelle sont quasi-muettes ou alors tout simplement ambiguës, particulièrement sur la question de comment les cinéastes camerounais devraient représenter les LGBTI dans leurs films et leurs programmes télévisuels. Les textes invitent indirectement les cinéastes et les concepteurs de produits audiovisuels à plutôt se référer à la doxa ou l'imaginaire populaire. Ceci impliquerait que ces producteurs de contenus audiovisuels se fient plutôt à leurs propres notions de la norme sociétale et du respect des cultures camerounaises. L'homosexualité étant dans l'imaginaire populaire, envisagée comme une déviation abominable, il irait de soi pour plusieurs cinéastes et professionnels de l'audiovisuel que leurs productions sont censées être homophobes ou scrupuleusement « purifiées » du sujet homosexuel. Comme nous le démontrerons plus tard dans cet essai, cette

⁷ Invisibility is a dangerous and painful condition... When those who have power to name and to socially construct reality choose to not see you or hear you.... when someone with the authority of a teacher, say, describes the world and you are not in it, there is a moment of psychic disequilibrium, as if you looked into a mirror and saw nothing. Yet you know you exist and others like you, that this is a game with mirrors.

lecture des textes paraît être partagée par la majorité sinon l'intégralité des cinéastes camerounais. Ainsi, l'ambiguïté apparente des textes régissant la production audiovisuelle au Cameroun – particulièrement le fait que ces textes ne définissent pas les concepts de « bonnes mœurs », « moralité » et « valeurs traditionnelles camerounaises » - fait croire à beaucoup de cinéastes que représenter l'homosexualité dans leurs productions cinématographiques est d'office un crime ou un danger contre la préservation des valeurs culturelles locales.

Au Nigeria voisin, la situation est plutôt un peu contraire : les textes qui orientent la production cinématographique et audiovisuelle dans le pays sont assez clairs sur la question du ton que devraient déployer les cinéastes et les producteurs dans leurs représentations de l'homosexualité et les personnes LGBTI dans leurs films et programmes télévisuels. Dans sa plus récente version, le *Nigerian Broadcasting Code* recommande clairement aux cinéastes et producteurs de contenus audiovisuels nigériens de représenter les LGBT exclusivement de manière péjorative. La recommandation est donnée au chapitre 3, sous-section 3.6.1 portant sur la moralité et la décence. Elle stipule que :

Les actes relatifs au sexe tels que l'adultère, la prostitution, le viol, la bestialité, l'homosexualité, le lesbianisme, l'inceste, etc., qui socialement sont considérés comme étant des déviations ne seront représentés dans les programmes audiovisuels que comme étant des pratiques néfastes à éviter ou à condamner. (Notre traduction)⁸

Dans la logique des autorités nigérianes, seule une représentation négative serait conforme à l'actuelle situation psychoculturelle et sociale des homosexuels au Nigeria. Comme nous le démontrons dans la section suivante de cet essai, les textes régulateurs de l'industrie cinématographique et l'imaginaire populaire homophobes ont informé la représentation des LGBTI dans plusieurs films nigériens. Les provisions de la loi et la censure sociale ont, en fait, contribué non pas à une exclusion du sujet de l'homosexualité (comme c'est presque le cas au Cameroun) mais plutôt à une représentation essentiellement péjorative des minorités sexuelles.

5. Impact des législations homophobes sur la représentation des LGBT dans les productions cinématographiques Camerounaises et Nigérianes

L'homophobie populaire et les législations hétérosexistes influencent et déterminent systématiquement la production audiovisuelle et

⁸ sex-related acts such as adultery, prostitution, rape, bestiality, homosexuality, lesbianism, incest, etc, which are considered bad, shall not be presented, except as destructive practices to be avoided or denounced"

cinématographique au Cameroun et au Nigeria. Un nombre d'observations empiriques suggère que cette influence varie assez sensiblement selon qu'on parle de l'expérience camerounaise ou nigériane.

5.1. Les similarités

Les similarités dans l'influence de la loi est lisible sur le fait qu'en général, l'homosexualité est représentée de manière péjorative dans les films de fictions et les productions télévisuelles des deux pays. Le sujet des minorités sexuelles est marginalisé (très peu évoqué) sinon péjoré dans les deux cinémas, surtout dans celui du Cameroun. Au fait, seuls les documentaires produits particulièrement par des organisations de défense des droits LGBTI abordent la question de la situation des homosexuels et transgenres au Cameroun. Seuls les documentaires produits ou sponsorisés par ces organisations humanitaires abordent la question de l'homosexualité au Cameroun d'un point de vue humaniste et de manière méliorative. Nous examinerons cette situation de manière plus détaillée dans les parties subséquentes de l'essai.

En plus des facteurs susmentionnés, on note parmi les cinéastes camerounais et nigériens une forte tendance à se désolidariser de la cause des communautés LGBTI. A cause de la censure sociale et de l'homophobie populaire, les acteurs sont moins ou rarement disposés à jouer les rôles de gay ou de lesbiennes dans les productions cinématographiques ou télévisuelles. Ils craignent que les téléspectateurs les assimilent d'office à des LGBTI, d'autant plus que la tendance à prendre les actes de scènes pour la réalité empirique est monnaie courante dans les deux pays. Des incidents de rejet de rôles homosexuels par les acteurs sont ainsi, très fréquents à Nollywood comme dans le cinéma camerounais (surnommé Collywood). Ces incidents ont été documentés par une poignée de chercheurs (Endong 2022 ; Desmond, 2018 ; Steward, 2017). Dans une communication partagée sur Facebook, le cinéaste Camerounais Kepoumbia (alias Mintoumba) confie par exemple qu'il s'est heurté à la difficulté de trouver des acteurs locaux disposés à jouer des rôles de gays ou de lesbiennes dans une de ces productions cinématographiques (Essimi, 2022).

Au Nigeria, il est pareillement difficile de trouver des acteurs parfaitement enthousiastes à l'idée de jouer les rôles de gays ou de lesbiennes sur un plateau de tournage. Ces rôles sont le plus souvent assurés à défaut par des novices « opportunistes » qui très souvent espèrent faire leurs preuves dans le cinéma et qui recherchent ardemment des références dans l'espoir ultime de taper à l'œil des réalisateurs. L'acteur hétérosexuel nigérian Promise Amadi par exemple a joué le rôle de Bobby, un gay cocufié dans la comédie romantique *Men in Love*. Il exprime tous les complexes qu'il a pu ressentir pendant et après le tournage du film, dans

une interview accordée au journal nigérian en ligne *No String Nigeria*. Amadi affirme en fait que :

Honnêtement, je puis vous dire que j'avais quelques inquiétudes concernant les conséquences de mes choix. Je m'inquiétais particulièrement de l'image que les gens auraient de moi, d'autant plus que nous sommes dans un pays où l'homosexualité est considérée comme étant un sujet tabou. Il est aussi bon de noter que j'étais encore un novice à Nollywood et que je voulais essayer quelque chose de difficile [Notre traduction]⁹. (Cité par Desmond, 2018, p.7)

Ainsi, sur la question de la représentation des LGBTI au cinéma, le regard de la société reste glacial et intimidant pour plusieurs, sinon la majorité des cinéastes camerounais et nigériens. Ce regard est plus intimidant pour les réalisateurs et acteurs enclins à soutenir ou tolérer l'idée du prosélytisme homosexuel. En effet, la censure sociale a amené plusieurs cinéastes apologistes de la tolérance de l'homophilie au Cameroun et au Nigeria à taire leurs convictions et à (spectaculairement) adopter la rhétorique homophobe qui est en vogue dans les deux pays. On remarque cette disposition chez le réalisateur camerounais Ebenezer Kepombia. Le 16 août 2021, le producteur de la célèbre série télévisée *Monsieur, Madame*, déclarait dans un message publié sur Facebook que, mettre en exergue la thématique de l'homosexualité dans leurs œuvres permettrait aux cinéastes camerounais d'une part d'arrimer l'esthétique de leurs films à la réalité de la globalisation culturelle et d'autre part, de rendre leurs productions acceptables pour des téléspectateurs originaires d'autres cultures. Il affirmait en fait que :

Chers collègues réalisateurs ne pensons pas seulement à l'Afrique au moment de créer nos œuvres. Ça réduit le champ d'exploitation de l'œuvre. N'ayons pas peur que les africanistes disent que certaines de nos scènes ne reflètent pas nos réalités. Pensons aussi aux réalités des autres. Nous avons certes le devoir de valoriser notre culture et l'imposer (pourquoi pas) aux autres ; mais n'oublions pas que bien que le cinéma soit un art, il est aussi une activité économique. Le film est donc une marchandise. Il faut pouvoir le vendre partout si on veut gagner assez d'argent [...] Les chaînes de télévision hors du continent ne diffusent nos œuvres que si elles y trouvent un peu de leurs réalités. Pensons business. (Cité par Essimi, 2022)

Les propos de Kepombia ont malencontreusement créé un véritable tôle dans le cyberspace et la sphère sociopolitique camerounaise. D'aucuns

⁹ To tell you the truth, I was a bit concerned about what the outcome will be, particularly about how I would be perceived, especially in a country where homosexuality is considered a taboo. But I was new in the industry and wanted to try something challenging too

ont très rapidement assimilé ses déclarations à un activisme naïf et opportuniste en faveur de l'homosexualité ainsi qu'à une sorte de « prostitution culturelle » qui consisterait à sacrifier les valeurs culturelles camerounaises (chères au cinéma camerounais) sur l'autel de la mondialisation des œuvres cinématographiques locales/camerounaises (Essimi, 2022). Cette acerbe critique sociale combinée à la difficulté de trouver des acteurs et réalisateurs avant-gardistes qui épouseraient l'idée de « l'homosexualisation » du cinéma local a poussé Kepoumbia à repenser ses convictions et valeurs personnelles. En Mars 2022 il a adopté une ligne de pensée contraire. Toujours sur Facebook, il a qualifié l'appropriation de la thématique de l'homosexualité dans les films camerounais de vice qui contredirait l'aphorisme de la préservation des valeurs culturelles camerounaises (Kepoumbia, 2022). Nous y reviendrons dans les lignes qui suivent.

Le fait de voir l'homosexualité comme un sujet tabou et une sorte de « zone interdite » est une tendance observable non seulement parmi les cinéastes des deux pays qui forment notre cas d'étude. Comme le font remarquer Onanuga et Alade (2020), cette tendance caractérise l'industrie de la recherche et beaucoup d'autres disciplines en Afrique contemporaine. L'homophobie populaire dans plusieurs – sinon l'ensemble – des pays africains sub-sahariens fait que les chercheurs, idéologues, politiciens, influenceurs et autres forces sociales évitent « prudemment » des sorties publiques sur l'homosexualité. Parler de l'homosexualité est souvent vu comme étant « contre-productif », « inimitié vis-à-vis de la décence » et une « erreur pouvant affecter la carrière professionnelle du penseur »¹⁰ (Onanuga & Alade, 2020, p.598).

5.2. Les Différences

Malgré la poignée de similitudes mentionnées en amont, l'impact de la loi sur la représentation des LGBTI au cinéma varie sensiblement de l'expérience camerounaise à la situation nigériane. Ces différences se situent principalement à deux niveaux à savoir (i) la disposition des cinéastes à s'approprier le thème de l'homosexualité et (ii) le degré de résistance des cinéastes LGBT à l'ordre homophobe qui prévaut dans leurs pays d'origine.

5.1.1. La disposition à s'approprier le sujet de l'homosexualité

Au Cameroun on note une plus grande réticence parmi les cinéastes quand il s'agit de représentation des LGBTI dans leurs films. Plusieurs

¹⁰ "Because of the widespread antagonism towards homosexuality in many African nations, most African scholars, particularly those who write from within and are resident on the continent, have avoided such explorations as it may be considered as counterproductive, inimical and not being a wise career "move".

réalisateurs, acteurs et producteurs tendent à voir la simple appropriation du concept d'homosexualité au cinéma comme un péché abominable qui couterait au septième art camerounais son âme. Pour de tels réalisateurs/cinéastes le simple fait de parler d'homosexualité dans un film camerounais est assimilable à faire violence à la pudeur et la norme sociale. C'est aussi bafouer la pureté et la sacralité des cultures indigènes camerounaises (Essimi, 2022). Cet imaginaire est de toute évidence incongru vis-à-vis le fait que les textes régissant l'audiovisuel et le cinéma dans le pays ne disent expressément si une pareille appropriation serait une entorse à la norme déontologique ou à l'aphorisme de la protection des cultures camerounaises.

Ainsi, pour plusieurs cinéastes camerounais, la préservation des cultures camerounaises implique une marginalisation, une péjoration ou une exclusion totale de l'homosexualité du discours cinématographique camerounais. En d'autres termes, participer à la préservation des valeurs culturelles camerounaises c'est éviter de parler d'homosexualité dans les films camerounais. Kepounbia met en relief cette vision du monde dans une de ses communications où il paraît d'une part censurer l'impérialisme culturel des bailleurs de fonds occidentaux et d'autre part faire l'apologie de la préservation des cultures camerounaises. Il déclare en fait que : « J'ai refusé le financement d'une grande plate-forme dans *'Madame, monsieur'*. On m'a proposé d'introduire un couple gay dans la série. J'ai tout de suite refusé ! C'est bien l'argent ; mais il ne faut pas avoir l'argent à tous les prix. On a nos valeurs, notre identité à préserver » (Kepoumbia, 2022).

La tendance à diaboliser l'appropriation de l'homosexualité dans les films camerounais se voit clairement dans la rareté, sinon l'inexistence de films de fiction qui traitent du sujet de l'homosexualité. Il a, en fait été difficile pour nous de trouver et d'identifier un film de fiction ou une série télévisée camerounaise qui développe le thème de l'homosexualité au Cameroun. La littérature disponible sur le sujet ne mentionne aucun film de fiction Camerounais qui parle d'homosexualité. Seuls quelques documentaires militants – tels que *Nkuta* (2009) et *Homosexuel au Cameroun* (2013) – produits ou sponsorisés par des membres de la société civile et des expatriés – osent aborder la question. *Nkuta* (2009) de Céline Metzger par exemple, met en lumière le coup de tonnerre survenu au Cameroun après la publication par des journaux locaux d'une liste de 50 personnes présumées homosexuelles. Selon Metzger, la publication de cette liste qui comportait des noms de plusieurs hauts-placés et d'autres personnes influentes du pays a paradoxalement été une bénédiction et une source de hics pour la communauté LGBTI du Cameroun ; elle est, en fait, venue d'une part remettre en question le mythe populaire selon lequel l'homosexualité est exclusivement une affaire de Blancs, et d'autre part provoquer la conception et l'application de politiques plus répressives à

l'égard des homosexuels au Cameroun. La publication à, en ait, créé une situation de double tranchants au Cameroun. D'une part, elle a en elle-même représenté une des prémices houleuses d'une possible acceptation de l'homosexualité au Cameroun et d'autre part, fonctionné comme l'élément déclencheur d'une chasse aux sorcières contre les communautés LGBTI au Cameroun. Metzger observe dans son documentaire que, depuis la publication de ladite liste, la répression contre les personnes présumées homosexuelles s'est avérée plus violente : mise à l'index, chantage, lynchage, emprisonnement entre autres (Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir, 2010 ; Ghashal, 2013).

Dans la même lancée, le documentaire intitulé *Homosexuels au Cameroun – Des gens comme moi et toi* (2013) examine la situation déplorable des homosexuels au Cameroun depuis l'année 1972, date marquant le début de la pénalisation de l'homosexualité et de l'institution de l'homophobie populaire dans le pays. Ce film produit par le Projet d'Assistance et d'Encadrement des Minorités Homosexuelles (PAEMH) présente la vie de deux jeunes filles lesbiennes nommées Abu Abelinga Esther et Abessolo Martine Solange, condamnées à subir différentes formes de marginalisations sociales à cause de leurs identité sexuelle. La poignée de documentaires militant pour les droits de LGBTI – tels que *Nkuta* et *Homosexuels au Cameroun* – sont soit l'œuvre d'organisations non-gouvernementales ou le fruit d'une coopération entre Camerounais et expatriés.

La situation est toute contraire au Nigeria où on observe un nombre grandissant de films de fiction abordant la thématique de l'homosexualité et intégrant même des scènes assez osées où l'acte homosexuel est, sans ambages, dépeint. Certains de ces films comprennent *Emotional Crack* (2003), *Rag Tag* (2006), *Dirty Secret* (2010), *Men in Love* (2010) *Strippers in Love* (2014), *Braids on a Bald Head* (2010), *Pregnant Hawkers* (2013), *We don't Live Here Anymore* (2018) et *The Set Up* (2019) entre autres. Dans *Men in Love* ainsi que dans *Emotional Crack*, les homosexuels sont dépeints comme des maniaques de premières zones et des briseurs de foyers qui représentent un énorme danger pour les couples hétérosexuels ainsi que pour l'ordre social au Nigeria. Dans *Emotional Crack* en particulier, Lancelot Oduwa Imasuen (réalisateur du film) raconte l'histoire d'un couple hétérosexuel (Chudi et Crystal) qui voit sa stabilité être profondément menacée dès le jour où une lesbienne (du nom de Camilla) entre dans sa vie. Au fait, la lesbienne réussit à séduire la femme (Crystal) et devient par ce « forfait » une rivale pour le mari. Ainsi, comme la majorité des fictions nigérianes sur les minorités sexuelles, *Emotional Crack* reproduit le stéréotype selon lequel l'existence des communautés homosexuelles constituent une menace au concept de mariage tel qu'institué par la religion et l'ordre naturel. Le film est fondé sur le mythe populaire selon lequel les

lesbiennes et les gays sont des intelligences opportunistes qui profitent de la faiblesse des personnes (hétérosexuelles) psychologiquement instables ou troublées pour les leurrer et les pousser à commettre des actes abominables tels que la sodomie et les relations contre nature. Ce mythe est visible dans *Braids on a Bald Head* (2010) d'Ishawa Bako qui raconte la vie de Musa et Hauwa, un couple Haoussa du Nigeria. Le couple vit dans un semblant d'amour, d'entente et d'équilibre psychologique jusqu'au jour où Samira, une lesbienne venue récemment s'installer dans leur quartier, forge une amitié non-désintéressée avec Hauwa. Alors, commence un processus d'endoctrinement et de rééducation sexuelle par lequel Samira réussit à convertir Hauwa au lesbianisme. Cette conversion amène Hauwa à cesser d'être soumise à son mari et à repenser sa sexualité dans le cadre de son mariage.

Ainsi, pendant que les cinéastes camerounais tendent à esquiver la thématique de l'homosexualité, leurs homologues nigériens se montrent plus avant-gardistes et produisent de plus en plus de fictions sur le sujet. Bien qu'il y ait des réticences à l'idée de mettre en scène l'homosexualité de part et d'autre des deux cinémas, les cinéastes nigériens se montrent plus disposés que leurs homologues camerounais à mettre en exergue la question des minorités sexuelles, surtout les identités homosexuelles et transgenres dans leurs films.

5.2.2. La disposition des cinéastes (LGBTI) à résister le courant homophobe

Seuls des expatriés et des organisations des droits des LGBT déploient aléatoirement des films documentaires pour examiner et ressasser la situation des gays au Cameroun. Les deux exemples constitués de *Nkuta* (2009) de Céline Metzger et de *Homosexuels au Cameroun* (2013) du PAEMH illustrent assez bien cette observation. Aussi, on constate une timidité notoire de la part des cinéastes et téléspectateurs LGBTI au Cameroun ; ces derniers n'osent apparemment pas militer pour une « homosexualisation » du cinéma camerounais (Steward 2017). Les cas de personnes homosexuelles ayant fait leurs come-outs sont d'ailleurs rares dans la communauté de cinéastes camerounais. Il est donc difficile de savoir si des personnes LGBTI sont parties prenantes de l'industrie cinématographique au Cameroun. Cette situation est le contraire de l'expérience nigérienne. En effet, Nollywood est depuis des années déjà caractérisé par des cinéastes homosexuels qui entendent déployer leur art pour le prosélytisme homosexuel dans leur pays d'origines. Selon Paul Obazele, ancien président de l'Association des Producteurs de Cinéma Nigeria (AMPN), Nollywood regorge abondamment de ressources humaines LGBT. Obazele affirme en fait que :

Je vous assure que nous avons des producteurs gays et lesbiennes dans l'industrie créative nigériane ; et laissez-moi vous dire qu'ils sont ceux qui contrôlent cette industrie. Pourquoi ne pas se l'avouer ? Quand j'étais encore président de l'Association des Producteurs du Cinéma Nigérian, j'étais contre ces producteurs homosexuels. Pourquoi faire croire au monde qu'il n'existe point d'homosexuels dans notre industrie cinématographique ? Prononcez les noms de certains producteurs nigériens et je vous dirai volontiers s'ils sont gays ou pas ; ils ne peuvent rien me faire. S'ils tentent de me faire la guerre, je riposterai en conséquence. [Notre traduction]¹¹ (cité par *Premium Times*, 2018, p.4)

Parce qu'ils émanent d'une observation personnelle et non d'une étude empirique ou scientifique, les propos d'Obazele devraient en principe, être pris avec une pincée de sel. Toutefois, ces propos ont une certaine pertinence dès le moment où l'on considère un nombre de récentes productions cinématographiques militantes – notamment *Ife* (2021) – qui sont à l'actif des réalisateurs et/ou des producteurs homosexuels nigériens. En fait, il est important de souligner que, contrairement aux cinéastes camerounais qui paraissent « composés » ou conditionnés par le courant homophobe qui prévaut dans leur pays, un nombre de réalisateurs et producteurs nigériens fait preuve de défiance des lois anti-homosexuels du Nigeria. Un nombre de cinéastes LGBT Nigériens a en fait, mis sur le marché nigérian des films militant pour la cause des LGBT, en toute violation du *Same Sex Prohibition Act* et du *Nigérian Broadcasting Code*. Uyaiedu Ikpe-Etim, une lesbienne a réalisé *Ife*, un film qui raconte une histoire d'amour entre Ife et Adaora. Leur amour est mis à l'épreuve mais les deux jeunes filles réussissent à braver les multiples vicissitudes émanant de l'homophobie populaire qui règne dans leur société d'origine, le Nigeria. Produit par Adie, une autre lesbienne, *Ife* a attiré de multiples critiques de l'organe régulateur du cinéma au Nigeria (la National Video and Film Censors Board) ainsi que des condamnations venant d'autres institutions sociales de ce pays d'Afrique de l'ouest. Malgré l'interdiction de l'organe régulateur, *Ife* a été distribué en ligne. *Ife* illustre l'enthousiasme d'une communauté LGBTI nigériane prête à déployer l'arme cinématographique pour combattre son visibilité sur l'espace médiatique et montrer au monde qu'elle est une communauté d'hommes ayant le droit d'exister. Cette culture militante n'est pas observable parmi les cinéastes LGBTI camerounais. Comme nous l'avons

¹¹ I would not lie, we have gay producers and lesbians in the Nigerian entertainment industry and they are the people in control. Why are we hiding it? When I was president of the Association of Movie Producers, I was against them. Why are we pretending that it does not happen? If you mention the names of some producers, I would gladly tell you if they are gay or not; they cannot do anything to me. If they bring a war to me, I would take it to their doorsteps.

dit plus tôt, les cinéastes homosexuels camerounais paraissent moins enclins à résister l'ordre social et à défier ou questionner la norme sociale telle que définie par les textes qui régissent la production audio-visuelle et le cinéma au Cameroun.

6. Conclusion et recommandations

L'homophobie populaire et les législations hétérosexistes déterminent systématiquement la production audiovisuelle et cinématographique au Cameroun et au Nigeria. Dans cet essai nous avons examiné un nombre de faits qui suggèrent que cette influence des lois qui régissent le cinéma et l'audiovisuel varie assez sensiblement de l'expérience camerounaise à la situation nigériane. Les lois homophobes et l'homophobie populaire dans les deux pays alimentent une véritable « abjectification » des identités homosexuelles et des autres minorités sexuelles dans les discours cinématographiques nigérien et camerounais. Cette homophobie de la société et des lois tend à intimider plusieurs cinéastes camerounais et nigériens. Toutefois, le paysage audiovisuel nigérien paraît plus propice que celui du Cameroun au discours médiatique homophile. Pendant qu'il est difficile de nommer une fiction camerounaise qui aborde le sujet de l'homosexualité, on note une explosion de films nigériens qui participent à la construction sociale de l'homosexualité nigériane. En plus de cette explosion de films sur l'homosexualité on observe l'émergence non seulement de films homophiles produits par des membres de la communauté LGBTI nigériane, mais aussi de personnalités LGBT qui tendent même à dominer l'industrie cinématographique au Nigeria.

Ainsi, on pourrait dire que l'espace médiatique nigérien est visiblement caractérisé par des producteurs/cinéastes LGBT plus déterminés que leurs homologues camerounais à résister l'ordre homophobe de leur société et à relancer le débat social sur les droits des LGBT en Afrique. Logiquement, on note un plus grand déploiement de lois et d'outils anti-LGBT pour décourager, punir ou décrédibiliser les projets filmiques pro-gay au Nigeria. Les analyses présentées dans le présent essai nous amènent à faire les recommandations suivantes :

- i. Les textes régissant le cinéma et l'audiovisuel camerounais devraient être purifiés de toute ambiguïté. La loi devrait clairement définir les concepts de décence et de respect des cultures traditionnelles camerounaises. Ces lois devraient clairement définir les concepts de perversions sexuelles et d'homosexualité. Elles devraient aussi clarifier la nature de la représentation des LGBTI ainsi que des autres minorités sexuelles existant au Cameroun.
- ii. L'homosexualité devrait être représentée dans le cinéma camerounais, mais de manière négative. Ceci, d'une part, refléterait la réalité sociale au

Cameroun contemporain et d'autre part permettrait au cinéaste de participer au débat mondial sur la moralité et la sociabilité de l'homosexualité. Rejeter l'appropriation de la thématique de l'homosexualité c'est laisser le champ libre aux représentations essentiellement mélioratives de l'homosexualité ainsi qu'à l'impérialisme culturel occidental qui se repend au Cameroun au travers des chaînes de télévisions étrangères. Les programmes télévisuels ainsi que les films camerounais devraient se faire l'écho de la position du Cameroun en ce qui concerne la criminalisation de l'homosexualité et le traitement des communautés LGBT en territoire camerounais. Ces films et programmes télévisuels devraient montrer que le Cameroun contemporain n'est prêt ni à décriminaliser l'homosexualité ni à tolérer le prosélytisme homosexuel. S'il est vrai que les cultures sont de nature dynamiques et que des tendances pro-LGBT peuvent par le hasard de l'évolution des cultures, faire partie des cultures populaires camerounaises dans un futur très lointain, l'homophobie institutionnel reste la tendance dominante au Cameroun actuel ; et le cinéma devrait, ne serait-ce que dépeindre cette réalité.

iii. La recherche sur la représentation de l'homosexualité africaine dans les films camerounais devrait s'intensifier et tenir compte des facteurs tels que (i) le dynamisme des cultures populaires au Cameroun, (ii) la mondialisation culturelle et le concept plus ou moins controversé des droits des LGBT. Cette recherche sur la représentation des LGBT pourraient nourrir la conception de politiques médiatiques et de pratiques/paradigmes de production plus conformes à l'ordre social et aux culturelles traditionnelles camerounaises.

iv. Des programmes de formation ou d'orientation sur la représentation des LGBT dans le cinéma camerounais devraient régulièrement être organisés à l'attention et à l'intention des cinéastes et producteurs de programmes télévisuels camerounais. Ces programmes de formation et d'orientation pourraient servir de fora de sensibilisation sur la nécessité de représenter les minorités sexuelles ainsi que sur l'impératif de privilégier les philosophies culturelles relativistes et protectionnistes que prônent les législations camerounaises.

Bibliographie

AKINOLA, J.P. (2014). Position of the Church of Nigeria (Anglican Communion) on the bill for an Act to prohibit marriage between person of same gender, solemnization of same and other matter related therein. Lagos: Church of Nigeria (Anglican Communion).

- ALIMI, B., BOYNTON, P., STRUHAROVA, Z., & WOOD, G. (2017). Not dancing to their music: The effect of homophobia, biphobia and transphobia on the lives of LGBTQ people in Nigeria, London: Bisi Alimi Foundation.
- APPIAH, A. & GATES, H.L. (2005). *Africana: The encyclopedia of African and African-American experience*, London: Oxford University Press.
- COUR DES COMPTES (2014). *Les soutiens a la production cinématographique et audiovisuelle*, Paris : Cour des Comptes.
- CENTRE AUDIOVISUEL SIMONE DE BEAUVOIR (2010). Cameroun : Sortie du *Nkuta*. *Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir*, Site consulté le 4, 2022 à <https://www.centre-simone-de-beauvoir.com/produit/cameroun-sortir-du-nkuta/>
- DE BERNARD, F. (2008). Que peut être « l'exception culturelle » ? *Germ : Group for the Study and Research on Globalizations*, site consulté le 6 juin 2022, <http://www.mondialisations.org/php/public/art.php?id=3454&lan=FR>
- DESMOND, V. (2020). Nollywood demonises the Queer. *Mail and Guardian*, Retrieved December 10, 2021, from <https://mg.co.za/africa/2020-08-16-nollywood-demonises-queer-people/>
- DUCHESSE, A. et al (2017). *Les droits LGBTI au Cameroun. Travail réalisé pour avocats sans frontières France*, Paris : Institut International des Droits de l'Homme/Clinique Droits de l'Homme.
- EKOBO, F. & AWONDO, P. (2013). Homo-mobilités du Cameroun vers la France, *Africultures*, 6(96), 188-203.
- ESSIMI, M. (2022). Cinéma africain : L'acteur camerounais Mintoumba soupçonné de vouloir promouvoir l'homosexualité, *Afrique 54*, site consulté le 30 mai, 2022 à <https://www.afrique54.net/2021/08/21/cinema-africain-lacteur-camerounais-mitoumba-soupconne-de-vouloir-promouvoir-lhomosexualite/>
- FRANCE 24 (2021). Alice Nkom : « Etre homosexuel au Cameroun c'est vivre dans la terreur et la violence », *L'invité du jour : France 24*, Site consulté le 31 mai, 2022, à <https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/invit%C3%A9-du-jour/20210517-alice-nkom-%C3%AAtre-homosexuel-au-cameroun-c-est-vivre-dans-la-terreur-et-la-violence>
- GLEVAREC, H. (2020). Le relativisme "social" en sociologie de la culture. Réponse aux sociologues Nicolas Robette et Olivier Roueff, "A propos de Hervé Glévarec, La Différenciation". Genève : hal-02650652
- GHASHAL, N. (2013). *Protecting Rights, Saving Lives (Human Rights Watch)*, New York: Human Rights Watch.
- HOAD, P. (2013). How does Nollywood picture its LGBT community. *The Guardian*, August 1, edition, pp. 28-30.

- HUMAN RIGHTS WATCH (2013). Cameroun: Un militant renommé des droits des personnes LGBTI a trouvé la mort, portant des marques de torture, *Human Rights Watch*, Site consulté le 31 mai 2022 à <https://www.hrw.org/fr/news/2013/07/16/cameroun-un-militant-renomme-des-droits-des-personnes-lgbti-ete-trouve-mort-portant>
- JULLIER, L. (2003). "Relativisme et critique de cinéma", document internet de complément à *Profession : critique*, Canal-Socio, site consulté le 9 juin 2022, à <http://www.canal-u.education.fr>.
- KALEIDOSCOPE TRUST (2014). *Nigeria: Same Sex Marriage (Prohibition) Act. Kaleidoscope Trust Brief*, London: Kaleidoscope Trust
- LADO, L. (2011). L'homophobie populaire au Cameroun, *Cahiers des Etudes Africaines*, 204, 1-22.
- MADE FOR MINDS (2013). Un activiste assassiné au Cameroun, *Made for Minds*, Site consulté le 31 mai 2022 à <https://www.dw.com/fr/assassinat-dun-activiste-camerounais/a-16954932>
- MAGEAU-TAYLOR, J. (2013). *La question LGBT au Cameroun : Réflexions sur la criminalisation des pratiques homosexuelles et sur ses effets*, New York : Centre sur les Droits de la Personne et le Pluralisme Juridique de McGill.
- MENGUELE-MENYENGUE, A.M. (2016). Discours religieux et homosexualité au Cameroun, *Journal des Anthropologues*, 36(1), 146-147.
- MURAY, S.O. & ROSCOE, W. (2001). Boy-wives and female-husbands, *Studies in African Homosexualities*, 16(3), 351-361.
- NATIONAL BROADCASTING COMMISSION (2016). *National Broadcasting Code*, Abuja: NBC.
- NATIONAL VIDEO AND CENSORS BOARD (2016). *National Video and Censors Board Code*, Abuja: NVCB
- NELSON, C.J. (2020). I am a Queer Nigerian: It's hard to find a Church community. *The New York Times*, Retrieved October 15, 2020 from <https://www.nytimes.com/2020/01/23/opinion/sunday/gays-nigeria-church.html>
- ONANUGA, A. & ALADE, B.M. (2020). Ideological portrayal and perceptions of homosexuality in selected Nollywood movies, *Quarterly Review of Film and Video*, 37(6), 598-629.
- ONUICHE, J. (2013). Same sex marriage in Nigeria: A philosophical analysis. *Journal of Humanities and Social Sciences*, 3(12), 91-98
- ONUMAH, C. (2014). David Mark and his anti-gay crusaders. Gamji News. Retrieved October 10, 2020 <http://www.gamji.com/article9000/NEWS9871.htm>
- OYEDOTUN, O. & AKINLADE, M.T. (2016). Legal implications of Same Sex Marriage (Prohibition) Act, 2013 on customary "female husband

- marriage or "woman-to-woman marriage" in Nigeria. *International Journal of Advanced Legal Studies and Governance*, 6(1), 22-45.
- RABANY, A. (2017). Cinéma: l'exception culturelle est un protectionnisme, *Causeurs*, édition de juin 20, <https://www.causeur.fr/cinema-protectionnise-exception-culturelle-145037>
- RELIGION WATCH (2019). New churches in Nigeria serve as haven from anti-gay society without embracing LGBT identity. Religion Watch, 35(4), Retrieved October 15, 2020 from <http://www.religionwatch.com/new-churches-in-nigeria-serve-as-haven-from-anti-gay-society-without-embracing-lgbtq-identity/>
- REPUBLIC OF NIGERIA (2013). *Same Sex Marriage Prohibition Act*, Abuja: Government Printers
- REPUBLIQUE DU CAMEROUN (1988). *Loi n° 88/017 du 16 décembre 1988 régissant l'orientation de l'activité cinématographique*, Yaoundé : Imprimerie Nationale du Cameroun.
- REPUBLIQUE DU CAMEROUN (2000). *Code de procédure pénale*, Yaounde : Imprimerie Nationale du Cameroun.
- REPUBLIQUE DU CAMEROUN (2000). *Décret n° 2000/158 du 03 avril 2000*, Yaoundé : Imprimeries Nationales du Cameroun.
- REPUBLIQUE DU CAMEROUN (2015). *Loi n° 2015/007 du 20 avril 2015 régissant l'activité audiovisuelle au Cameroun*, Yaoundé : Imprimeries Nationales du Cameroun.
- REPUBLIQUE DU NIGERIA (2013). *Same Sex Prohibition Act*, Abuja: Imprimerie Nationale Nigeriane.
- RICH, A. (1986). Invisibility in academe (1984). in *Blood, Bread, and Poetry: Selected Prose 1979- 1985* (pp.187-207), New York: WW Norton & Co.
- Secrétariat d'Etat aux Migrations (2021). *Focus Cameroun. Minorités sexuelles*, Genève : SEM.
- SIDANET, P. (2006). Homosexualité en Afrique: L'expérience camerounaise, *Zone Franche*, 3(10), 946-953.
- STEWART, Colins (2017). Cameroun : Un petit auditoire, un film important, *76 Crimes*, site consulté le 30 mai, 2022 à <https://76crimesfr.com/2017/07/24/cameroun-petit-auditoire-un-film-lgbt-important/>
- THE INITIATIVE FOR EQUAL RIGHTS (2014). *Survey on homosexuality perception in Nigeria*, Lagos: TIERS: The Initiative for Equal Rights.
- TIN, L.G. (2012). *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris : PUF
- TOLABE, P.B. (2017). Entre ascension sociale imaginaire et interdit : devenir homosexuel-le au Cameroun, *Chimères*, 2(92), 36-49.
- UNOMA, U. (2011). The impact of blackmail and extortion: Extortion and blackmail of Nigerian and lesbian and bisexual women, In Thoreson R & Cook S. (eds), *No where to turn: Blackmail and extortion of LGBT*

people in Sub-Saharan Africa, New York: International Gay and Lesbian Human Right Commission.

UNOMA, U. (2020). *Embracing my shadow: Growing up a lesbian in Nigeria*, Tennessee: Beaten Track Publishing.